

membres de l'Organisation, ni d'aucun gouvernement ou autorité extérieure à l'Organisation. Voudriez-vous expliquer au Comité ce que cela signifie exactement?

M. RITCHIE: Le principe établi dans l'article 11 est semblable au principe qui doit s'appliquer dans le cas de plusieurs autres Organisations internationales, comme les Nations-Unies, à l'effet que les personnes nommées à cette Organisation ne doivent pas demeurer sous l'autorité de leur propre gouvernement au point où...

Le sénateur LAMBERT: C'est un principe du statut d'indépendance?

M. RITCHIE: C'est bien ça, c'est pour assurer l'indépendance et le caractère international du personnel. Au point de vue de la continuité, vous aurez constaté qu'il existe un protocole et un mémoire d'accord qui n'ont pas traité la continuité du personnel, mais s'occupent du problème de la continuation de quelques-uns des aspects, des conclusions, des actes et recommandations et ainsi de suite, de l'ancienne Organisation.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Qu'arrivera-t-il à l'O.E.C.E. lorsque la nouvelle Organisation sera mise sur pied?

M. RITCHIE: Le protocole additionnel, à la page 19 de cette édition bleue de la Convention établit une stipulation au sujet de la révision de l'ancien accord de l'O.E.C.E. de façon à ce qu'elle se fonde avec la Convention de l'O.C.D.E.; la Convention de l'O.E.C.E. est absorbée en principe par l'O.C.D.E.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): C'est ce que le sénateur Ferguson a déclaré hier soir au Sénat

Le sénateur CRERAR: L'O.E.C.E. était une organisation mise sur pied pour l'application du plan Marshall, et elle a maintenant terminé son rôle. Serait-il exact de prétendre que le groupe des Six et le groupe des Sept sont des émanations de l'O.E.C.E.? Ce que je désire savoir, c'est qu'elle est l'origine de la nouvelle organisation de l'O.C.D.E.? Qui l'a proposée?

M. RITCHIE: Ce sont des idées dont il est difficile de trouver l'origine et je crois qu'il serait difficile également de prétendre dire qui exactement a proposé que l'O.E.C.E. soit transformée ou remplacée par l'O.C.D.E.; mais on peut déclarer avec certitude que le projet formel original de pourparlers entre les membres et les pays associés de l'O.C.D.E., au sujet de l'avenir de l'O.E.C.E. et du genre d'organisation qui devrait la remplacer, venait de M. Douglas Dillon, qui était à l'époque sous-secrétaire d'État des États-Unis et qui est maintenant secrétaire du Trésor des États-Unis sous le nouveau régime. M. Dillon, si je comprends bien, était surtout inquiet de la situation qui se développait en Europe. Il était inquiet de la possibilité, si l'on n'en prenait pas bientôt l'initiative, de la conclusion d'accords, en Europe, qui feraient des distinctions contre d'autres pays, y compris les pays de la région atlantique, et pour ces raisons, et également devant l'évidence que l'O.E.C.E. était devenue périmée, il a proposé, à Paris, une discussion portant sur ce que l'on pourrait faire dans le domaine embrassé par l'O.E.C.E., et cela a conduit aux pourparlers qui ont amené la création de l'O.C.D.E.

Le sénateur CRERAR: Était-il possible que des développements politiques en découlent; pour m'exprimer plus clairement, était-il possible que la France désire réellement assumer la direction du groupe des Six, et provoquer un groupe européen de six puissances qui, à la longue, amènerait une collaboration probable dans le domaine de la politique étrangère, et des choses de ce genre? Je suppose également, même si je n'en ai pas de preuve, que la proposition formulée par l'O.C.D.E., était de nature à contrecarrer cette tendance venant de la France et en unissant les pays de l'O.C.D.E. et y joignant le Canada et les États-Unis, nous pouvons développer un groupe d'échange plus considérable qui donnerait une certaine cohésion non seulement au groupe des Six en Europe mais qui aurait également une portée beaucoup plus considérable.